



COMMUNE DE DIZY
PROCES-VERBAL du Conseil Municipal
du Mardi 26 JANVIER 2021 à 18 H 30

Sur convocation du 18 janvier 2021 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 26 janvier 2021 à 18 h 30 dans la salle des Fêtes, à titre exceptionnel, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 29 décembre 2020
- Réalisation d'un complexe d'équipement sportif et salle socio-culturelle
- Modification du tableau des effectifs
- Informations et questions diverses

PRÉSENTS : CHIQUET Antoine, LAFOREST Maryline, LOURDELET François, BERTHIER Lise, ROUSSEAU Bernard, ANDRY Marie-Christine, VELTZ Patrice, TELLIER Michel, DIART Sylvie, ROUSSEAU Sylvie, LORENTZ Florian, LASSALLE Anne, DUMAS David, BRUNEL Régis.

ABSENTS EXCUSÉS ayant donné POUVOIRS : Béatrice VAUTRAIN ayant donné pouvoir à Marie-Christine ANDRY, Benoît BERNARD ayant donné pouvoir à François LOURDELET, Valentin LAGARDE ayant donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU, Gaëtane GOBANCÉ ayant donné pouvoir à David DUMAS, Odile CUGNART ayant donné pouvoir à Maryline LAFOREST.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-Christine ANDRY a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et constate que le quorum est atteint avec 14 conseillers municipaux présents sur 19 en exercice. Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du 29 décembre 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 29 décembre, M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter. Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal et est adopté à l'unanimité.

D2021.01 : Réhabilitation et construction d'un complexe socioculturel et d'équipement sportif, vestiaires, sanitaires du stade de football. Futur complexe René BLIARD.

Au vu de la vétusté de la salle socio-culturelle située au cœur du village et de la vétusté des vestiaires et sanitaires de l'équipement sportif du stade de la commune de DIZY, la municipalité souhaite s'engager dans un projet de regroupement de l'ensemble de ces 2 bâtiments sur un site commun et ce, d'une part, pour répondre aux nouvelles normes imposées par la Fédération Française de Football (FFF) permettant l'obtention d'un classement officiel de niveau 4 et à la féminisation des équipes, d'autre part, pour répondre à la réglementation en vigueur pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le choix de regrouper ces bâtiments sur un même site, facile d'accès et de stationnement, vise 2 objectifs : l'optimisation des coûts des travaux et la mutualisation des équipements techniques (espaces communs club house 100m²) nécessaires au fonctionnement de ce nouveau complexe socio culturel (482m²) et sportif (425m²) avec notamment un mode de chauffage par géothermie dans l'objectif du développement durable dans lequel la commune est engagée avec l'AGENDA 21 mis en place en 2011. Les vestiaires et sanitaires sportifs s'intégreront pour partie dans la structure existante qui sera donc intégralement réhabilitée, et dans la nouvelle construction.

Cette nouvelle construction intégrera également les locaux des services sportifs, un club house, une salle socio-culturelle et un espace commun d'accueil. Ce club house constituera le lieu privilégié de la convivialité de l'Union Sportive de DIZY (USD). La salle d'activité socio-culturelle sera mise à disposition :

- de la commune pour les festivités, bureaux des élections et cérémonies officielles, ...
- des associations de la commune pour leurs activités et manifestations,
- pour des conférences, des activités artistiques (théâtre, musique, projection cinématographique, de la MJC intercommunale de la CCGVM pour les spectacles sur Dizy, ...)
- des habitants pour des réceptions privées (mariages, anniversaires, ...)

Ces deux entités mutualisables permettant de proposer des espaces complémentaires et modulables, seront reliées par un parvis couvert. Elles auront vocation, à favoriser les échanges entre associations (mutualisation simple des espaces), à faciliter l'organisation des événements ponctuels et intergénérationnels (réunions, rencontres, débats, événements conviviaux) et à rendre plus lisible son attractivité à l'échelle de la Commune et du Territoire.

Un cabinet d'architectes a travaillé sur la faisabilité du projet et en parallèle, des dossiers d'aides financières ont été transmis aux potentiels partenaires financiers. A ce jour, la phase d'étude du projet est terminée. Le budget prévisionnel des travaux a été évalué à 2,249 M€ HT. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	Base H.T. subventionnable	Taux	Alde attendue
Etudes, Maîtrise d'œuvre et contrôle technique	427 888	513 466	ADEME : climaxion (études)	58 000	35,89%	20 819
Réhabilitation et construction d'un bâtiment	2 248 759	2 698 511	Etat : DETR - partie socioculturelle	1 000 000	27,50%	275 000
			Etat : DETR - partie sportive	1 000 000	27,50%	275 000
			Etat : partie club house	350 000	20,00%	70 000
			Département de la Marne	2 000 000	19,13%	382 640
			Fédération Française de Football	1 000 000	7,20%	72 000
			Région : soutien cadre de vie	1 000 000	10,00%	100 000
			Région : investissement sportif	1 100 000	20,77%	228 450
			FEDER	2 248 759	20,00%	449 752
			Total des subventions publiques	2 676 648	70,00%	1 873 661
				Reste à financer	30,00%	802 987
			Fonds propres			202 987
			Emprunts (sur 30 ans)			600 000
Totaux	2 676 648	3 211 977	Totaux			2 676 648

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le lancement du projet : Réhabilitation et construction d'un complexe socioculturel et d'équipement sportif, vestiaires, sanitaires du stade de football. Futur complexe René BLIARD
- valide le plan de financement prévisionnel
- décide de prévoir les crédits au budget
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives au projet

M. Rousseau précise que dans ce projet, tous les équipements fixes sont prévus (vestiaires, cuisine...). Certains achats de matériel pourront avoir lieu pour compléter l'existant. Les activités sportives qui pourront se pratiquer à l'intérieur de la salle d'activité seront variées, mais excluant les jeux de ballon. Un système de traitement de l'air est également prévu, permettant, entre autre, de déshumidifier l'air ambiant.

M. le Maire spécifie que M. René BLIARD était un joueur français de football, né le 18 octobre 1932 à DIZY et mort le 27 septembre 2009 à Montreuil à l'âge de 76 ans, ayant joué au poste d'avant-centre à la « grande époque » du Stade de Reims.

M. BRUNEL souhaite remercier le conseil municipal pour la validation de ce projet ambitieux. Il remercie particulièrement Madame Barbara NAVEAU, ancien maire, Monsieur Bernard ROUSSEAU et Madame Maryline LAFOREST pour leur investissement dans le montage de ce projet.

D2021.02 : Modification du tableau des effectifs du personnel

Une réorganisation des services est en cours à la mairie. Il est proposé de modifier les filières de certains agents (de technique à animation) afin que les postes correspondent aux activités exercées à la crèche.

D'autre part, au vu du nombre d'enfants accueillis à la crèche municipale « Les Canaillous », il est nécessaire de recruter une auxiliaire de puériculture à temps partiel pour permettre à la directrice de la crèche d'effectuer les tâches administratives.

Et enfin, il est proposé de créer un poste de Directeur des services sur un grade d'attaché territorial.

Filière	Grade	Délibération	Temps travail hebdomadaire	Nombre de postes
Administrative	Attaché territorial		35h	+ 1
Animation	Adjoint animation territorial		35h	+ 3
Médico-social	Auxiliaire puéri Principal de 2è clas		20h	+ 1

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la mise à jour du tableau des effectifs du personnel
- de prévoir les crédits au budget

Questions et informations diverses

M. le Maire informe que les mairies n'auront bientôt plus de relation avec les trésoreries. Un nouvel échelon a été créé : le conseiller décideur local (CDL). Pour DIZY, il s'agit de Mme Sabrina LACOUR qui sera l'unique interlocuteur pour toutes les questions budgétaires et financières. La trésorerie ne sera désormais chargée que des mandats et des titres. Une rencontre a déjà été programmée entre Mme Lacour et M. le Maire.

M. le Maire explique que le Réseau Citiz a mis à la disposition des habitants de DIZY, un véhicule en autopartage. Le principe est de pouvoir louer une voiture en libre-service. Elle sera stationnée dans la cour de la mairie et les personnes intéressées devront se rapprocher du Réseau CITIZ pour l'utiliser (téléphone : 03 88 23 73 47 ou www.grand-est.citiz.fr).

Les services de la mairie utiliseront ce véhicule pour leurs déplacements professionnels. L'inscription et le coût horaire sont pris en charge par la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, seul le coût au kilomètre sera facturé à la mairie (0,37€ du km les 100 premiers km puis 0,19 € du km).

M. Lourdelet fait un point sur l'avancée des prévisions de travaux concernant la sécurisation de la zone commerciale (zone de passage piétons...).

M. Dumas s'interroge sur la jonction de la voie piétonne entre le nouveau giratoire et le bas de l'avenue du Général Leclerc ainsi que de l'avancée de la réflexion sur les passages piétons dans la zone commerciale des Bas Jardins.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Monsieur le Maire
Antoine CHIQUET



Mme la Secrétaire de Séance
Marie-Christine ANDRY